

Communiqué de

PRESSE

Rennes,
le vendredi 1^{er} décembre

Emplois associatifs : un front commun inédit en Bretagne

Le Mouvement associatif de Bretagne, porte-voix représentatif des coordinations et fédérations associatives de Bretagne avec près de 40 000 associations pesant 10 % de l'emploi privé en Bretagne.

Le Conseil culturel de Bretagne, assemblée consultative de la Région, qui réunit les principaux acteurs de la culture, du patrimoine et des langues de Bretagne.

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire qui rassemble coopératives, mutuelles et de nombreuses associations employeuses.

Durant l'été le gouvernement annonçait la baisse brutale des moyens dédiés aux contrats aidés (CAE – CUI). 280 000 contrats aidés en France en 2017, seulement 200 000 en 2018. L'absence de concertation ou de préavis a déjà été dénoncée. Des emplois ont déjà été supprimés. L'inquiétude sur la pérennité de nombreux projets se propage, car les coups de boutoir se sont multipliés récemment. Après la suppression de la réserve parlementaire (moins 52 millions pour les associations), les coupes franches dans les dotations aux collectivités avec un impact à prévoir pour les associations, après la baisse du budget de la politique de la ville (46,6 millions en moins dont 80 % de l'enveloppe allait aux associations), au tour des emplois aidés. Ce « plan social déguisé » se concrétise un peu plus chaque jour, en Bretagne comme ailleurs.

Malgré les nombreuses alertes adressées au gouvernement comme aux parlementaires, aucune solution, même transitoire, n'est aujourd'hui proposée. Le 9 novembre 2017, le Premier Ministre s'est exprimé aux côtés de Nicolas Hulot et de Jean-Michel Blanquer, ouvrant la porte à la co-construction d'une politique ambitieuse pour le monde associatif. Donc acte.

Pour la première fois, le Mouvement Associatif de Bretagne, la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire et le Conseil culturel de Bretagne unissent leurs forces pour faire face aux menaces inédites qui pèsent sur l'avenir des associations employeuses. Il s'agit pour ces trois instances d'expliquer l'importance des enjeux, d'alarmer sur les conséquences de ces décisions abruptes, mais aussi de proposer des solutions pour l'avenir. En croisant leurs regards sur les modèles socio-économiques des associations, en distinguant les enjeux d'insertion professionnelle et d'utilité sociale des projets associatifs, en explorant les innovations disponibles, les nouvelles organisations mobilisables, leurs responsables entendent provoquer le débat et permettre la réflexion collective. A l'issue de leurs travaux, au printemps, elles présenteront une feuille de route à l'adresse des pouvoirs publics.

Les personnes titulaires des contrats aidés sont certes tout particulièrement concernées, mais les bénéficiaires des actions permises par ces emplois le sont aussi, et plus généralement, c'est le lien social

et la qualité de vie sur nos territoires qui sont directement menacés.

Chiffres clés

- les associations ont embauché 110 000 salariés en contrats aidés (2/3 de CUI-CAE et 1/3 d'emplois d'avenir, chiffres de 2015 – Recherches et solidarité) ;
- les emplois aidés représentent 7 % des emplois dans l'économie sociale et solidaire minorant l'idée reçue du fort recours à ces dispositifs pour les entreprises du secteur (source UDES) ;
- depuis le lancement du dispositif en novembre 2012, les Emplois d'avenir ont permis à plus de 300 000 jeunes d'accéder à un emploi assorti d'une formation et d'un accompagnement vers l'emploi (DARES analyse – « les jeunes en emploi d'avenir : quel accès à l'emploi pour quel bénéficiaire ? », octobre 2016) ;

Contacts :

Mouvement associatif de Bretagne – 06 75 97 72 75

Conseil culturel de Bretagne : Bernez Rouz, Président – 06 37 14 13 06